

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRETE**

*portant classement au titre des monuments historiques  
d'une église paléochrétienne située à Viviers (Ardèche)*

**Le Ministre de la Culture et de la Francophonie**

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, notamment son article 2, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée ;

VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;

VU le décret n° 84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84-1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région, une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Rhône-Alpes entendue, en sa séance du 6 octobre 1987 ;

La commission supérieure des monuments historiques (6ème section) entendue, en sa séance du 18 mai 1988 ;

VU l'accord de la commune de Viviers, propriétaire, en date du 8 septembre 1987 ;

Considérant l'intérêt historique et archéologique de cette église paléochrétienne en raison de l'importance et de l'ancienneté de ses vestiges, de la rareté des dispositions reconnues, la nécessité de leur protection vu les projets de travaux envisagés sur le site ;

**ARRETE**

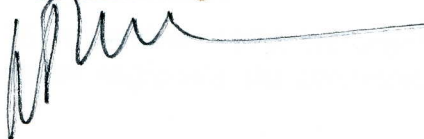
**ARTICLE 1ER** : Est classée au titre des monuments historiques l'église paléochrétienne de Viviers (Ardèche) située sur la parcelle n° 368 section Ap du cadastre, d'une superficie de 12 a 19 ca dont la commune est devenue propriétaire par acte passé devant Maîtres Régis MAGNARD et Jean-Louis FRIZET, notaires à Viviers, le 30 août 1986.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera publié à la conservation des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

**ARTICLE 3** : Il sera notifié au préfet du département de l'Ardèche et au maire de la commune de Viviers, propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le **21 FEV. 1994**

Le Sous-Directeur  
de l'Archéologie

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Wanda DIEBOLT**